



DELIBERATION

N°2026-12

du 9 avril 2026

Remise gracieuse
redevances atterrissage
et parking pour le « café-
croissant de l'ACOL »

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCATION

Le 12 mars 2026

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret.

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE

9

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
PRESENTS

6

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame Nathalie RABOURDIN, Conseillère Départementale, Canton de Sully-sur-Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire.

NOMBRE de
VOTANTS

6

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 8 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Le 1^{er} mai 2026, l'Aéroclub organise, un café-croissants, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley. Cette manifestation concerne les aéroclubs de la Région Parisienne et se déroule deux à trois fois par mois sur 22 aérodromes différents (d'avril à octobre).

Pour information, le café-croissants existe depuis 30 ans et a été créée par un adhérent et instructeur de l'aéroclub.

Monsieur le Président de l'Aéro-Club d'Orléans Loiret (ACOL) sollicite une remise gracieuse des taxes atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront à cet évènement (accueil d'environ 30 à 50 aéronefs, ce nombre variant en fonction des conditions météorologiques du jour).

Au regard de l'estimation de fréquentation, cette remise gracieuse est estimée à 500 € TTC conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2026 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.



Après avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Accorde la remise gracieuse des redevances d'atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront au café croissant de l'Aéroclub le 1^{er} mai 2026.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,